



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Prorogation d'un an du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays d'Erstein

Rapport n° CP/2013/677

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le contrat de territoire du Pays d'Erstein a été adopté par l'assemblée plénière pour la période 2008-2013. En raison des prochaines échéances électorales, le territoire a souhaité que ce contrat soit prorogé d'un an.

Le présent rapport a pour objet la validation de la programmation des actions sur la période 2013/2014.

Au vu du bilan financier des 5,5 premières années d'exécution du contrat (I), il a été demandé aux communes et à la communauté de communes de faire le point sur les projets qu'elles souhaitent engager au cours des 2 années à venir (2013/2014) et pour lesquels elles sollicitent un soutien départemental (II).

I. Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2008 - 2013 (1^{er} semestre) par volet et par thématique

Le bilan financier a été réalisé au 31 mai 2013. Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Montants engagés au		31/05/2013
	V1	V2	Total
Animation du territoire		114 724 €	114 724 €
Développement culturel	212 619 €		212 619 €
Développement de la pratique sportive	100 107 €	435 941 €	536 048 €
Développement du réseau routier	437 296 €		437 296 €
Développement des circulations douces	61 288 €		61 288 €
Urbanisme	10 322 €		10 322 €
Enjeux de centralité urbaine		391 751 €	391 751 €
Projets d'intérêt local	265 691 €		265 691 €
TOTAL	1 087 322 €	942 416 €	2 029 739 €

Après 5 ans et demi d'exécution, le territoire a consommé 2,03 M€, soit 49 % de l'enveloppe de référence du contrat qui s'élève à 4 124 396 € pour 6 ans.

A noter que ce taux d'engagement relativement faible s'explique notamment par la non réalisation d'équipements sportifs liés à la construction d'un 2^{ème} collège à Erstein.

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général sont les suivants :

- l'aménagement d'une zone de loisirs à Erstein : 435 941 € de subvention
- divers travaux de voirie dans toutes les communes : 437 296 €
- la réalisation d'une Maison de la Solidarité, opération de centralité urbaine : 391 751 €

Ainsi, le solde d'enveloppe disponible pour l'année et demie à venir se monte à près de 1,92 M€. C'est sur cette base que l'ensemble des maitres d'ouvrage a fait le point sur les projets déjà inscrits pour 2013 et a identifié les nouvelles opérations pour l'année de prorogation (2014).

II. La nouvelle programmation 2013 – 2014

Compte tenu des crédits restants, soit la moitié de l'enveloppe de référence, les nouveaux projets devront être financés dans l'épure de cette enveloppe.

Le détail de la nouvelle programmation des opérations est joint en annexe du présent rapport.

Thématique	Volet 1		Volet 2		TOTAL des aides
	Montant éligible	Aide prévisionnelle	Montant éligible	Aide prévisionnelle	
Voirie	2 772 950 €	453 299 €			453 299 €
Culture/ Patrimoine	1 023 364 €	265 482 €			265 482 €
Sport/Socio- éducatif	777 200 €	169 816 €	1 696 000	390 195 €	560 011 €
Petite enfance	100 000 €	23 000 €			23 000 €
Circulations douces	202 300 €	46 529 €			46 529 €
Animation du territoire			700 000 €	301 542 €	301 542 €
Projets d'intérêt local		271 033 €			271 033 €
TOTAL	4 875 814 €	1 229 158 €	2 396 000 €	691 737 €	1 920 895 €

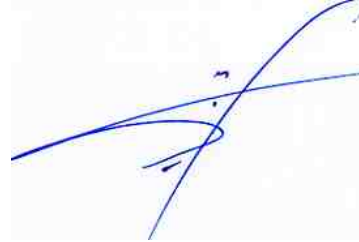
Le Conseil Général soutiendra plus particulièrement le territoire dans le domaine du développement sportif et socio-éducatif et du réseau routier. En outre, la Communauté de Communes engagera prochainement l'aménagement du bâtiment qui abritait la CPAM en vue d'y installer le Service Animation Jeunesse intercommunal ainsi que le relais d'assistants maternels.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Suite à l'avis favorable de la commission du développement des territoires, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la programmation 2013/2014 établie à l'occasion de la prorogation d'un an du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays d'Erstein, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL